

1.2.4. La balance des paiements européenne

Avec l'Union monétaire européenne (UME) créée au premier janvier 1999 et l'instauration du Système européen des banques centrales (SEBC) une balance des paiements à l'échelle européenne devient nécessaire. Le principe retenu par la Banque centrale européenne (BCE) est celui d'une complémentarité entre les balances nationales et la balance européenne : Les balances nationales sont maintenues et deviennent des instruments de mesure des effets régionaux à moyen et long terme de la politique économique de l'UME.

La balance européenne est l'instrument de pilotage de la politique monétaire de la BCE. Elle n'enregistre donc que les seules transactions entre l'Union européenne et les pays extérieurs à l'Union. Elle est construite par la BCE sur la base de la partie « extra-UME », à partir des données fournies par la banque centrale du pays. Les comptes courant et des investissements directs des pays membres deviennent importants pour estimer l'évolution de leur intégration économique et monétaire. En effet, comme les opérations d'investissements directs des pays de la communauté européenne se font majoritairement au sein de l'UME, ils ne sont plus influencés par les variations des changes et les différentiels d'intérêt.

On retrouve ici le compte à financer comme moyen d'évaluation des modifications structurelles.